

**BANQUE DES ETATS
DE L'AFRIQUE CENTRALE**



SERVICES CENTRAUX

Secrétariat Général

**Unité de Gestion des Reformes des
Institutions Financières de la
CEMAC**

736 avenue Monseigneur Vogt,
Boîte Postale 1917
Yaoundé – République du Cameroun
Tél. : (237) 222 23 40 30/60
Fax : (237) 222 23 33 29



COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE



**PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES
INSTITUTIONS FINANCIERES REGIONALES DE LA CEMAC**

**PROJET D'APPUI AU MARCHÉ FINANCIER UNIFIE
D'AFRIQUE CENTRALE (PAMFUAC)**

PAMFUAC (P-Z1-H00-070) ; Don FAPA n°5700155003552

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

**N° 008/BEAC/SG/UGRIF/PAMFUAC/SQC/2026 du 27 octobre 2026
(Services de consultants-FIRME)**

Recrutement d'une firme pour l'assistance technique pour le marché de la pension livrée (REPO)

Secteur : Gouvernance Economique et Financière

Référence de l'accord de financement : Don FAPA n°5700155003552

Numéro d'identification du projet : P-Z1-H00-070

1. La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) sur les ressources du Fonds d'Aide au secteur Privé Africain (FAPA), afin de couvrir le coût du Projet d'Appui au Marché Financier Unifié d'Afrique Centrale (PAMFUAC) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Don, pour le financement du contrat de services de consultants (Firme) pour l'assistance technique pour le marché de la pension livrée (Repo).
2. La langue de travail est le français.
3. Les services prévus au titre de ce contrat ont pour objectif principal le renforcement de la liquidité du marché secondaire par la mise en place de mécanismes structurés, sécurisés et adaptés aux exigences des acteurs émergents du marché. Ils comprennent :
 - le diagnostic du marché secondaire et identification des obstacles ;
 - la révision du cadre réglementaire et institutionnel ;
 - la conception du mécanisme du Fonds de refinancement ;
 - la préparation de la mise en œuvre opérationnelle.
4. Les services sont prévus pour une durée maximale de cinq (05) mois.
5. La méthode de sélection utilisée dans le cadre de la présente consultation est la **sélection fondée sur la Qualification des Consultants (SQC)**. Des Manifestations d'intérêt détaillées sont demandées lorsque les Consultants doivent soumettre des informations plus complètes sur leur expérience et leurs compétences pertinentes pour la mission. L'unité de Gestion de projet établira une liste restreinte de Consultants et, à partir de cette liste, choisira

la firme ayant les qualifications et les références les plus appropriées. La firme sélectionnée sera invitée à soumettre une proposition technique et financière combinée et sera ensuite invité à négocier le contrat.

6. **L'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF)**, Organisme d'Exécution du projet, invite les cabinets à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (brochures, description de missions similaires, expérience dans des conditions similaires, disponibilité des compétences appropriées parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. Les critères d'établissement de la liste restreinte et leur pondération figurent dans les termes de référence de la mission. Les termes de références (TDRs) complets de la mission, peuvent être consultés sur le site web de la BEAC (www.beac.int).
7. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « *Politique de passation des Marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement* », édition d'octobre 2015 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, qui est disponible sur le site web de la Banque Africaine de Développement à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
8. Les firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 10 heures à 14 heures, du lundi au vendredi.
9. Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par courriel ou déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le **vendredi 20 novembre 2026 à 12 heures (heures locales)**.
10. Les manifestations d'intérêt déposées, doivent obligatoirement porter la mention :
« **AMI N°008/BEAC/SG/UGRIF/PAMFUAC/SQC/2026 pour le recrutement d'une firme pour l'assistance technique pour le marché de la pension livrée (REPO).** »
11. Adresse de contact et de dépôt des manifestations d'intérêt :

BEAC SERVICES CENTRAUX- Bureau d'Ordre
A l'attention de la Coordonnatrice de l'UGRIF
736, Avenue Monseigneur Vogt,
Boîte Postale 1917 Yaoundé – République du Cameroun
Tél. (+237) 222 23 40 30/60
Fax : (+237) 222 23 33 29
Adresse électronique : UGRIF@beac.int 

La Coordonnatrice du Projet,



**BANQUE DES ETATS
DE L'AFRIQUE CENTRALE**



SERVICES CENTRAUX

Secrétariat Général

**Unité de Gestion des Reformes
des Institutions Financières de la
CEMAC**

736 avenue Monseigneur Vogt,
Boîte Postale 1917
Yaoundé – République du
Cameroun
Tél. : (237) 222 23 40 30/60
Fax : (237) 222 23 33 29



**PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES
INSTITUTIONS FINANCIERES REGIONALES DE LA CEMAC**

***PROJET D'APPUI AU MARCHÉ FINANCIER UNIFIÉ D'AFRIQUE
CENTRALE (PAMFUAC)***

PAMFUAC (P-Z1-H00-070) ; Don FAPA n°5700155003552

Termes de référence

Recrutement d'un cabinet pour l'assistance technique à la CRCT-BEAC sur le marché de la pension-livrée (REPO)

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1 CONTEXTE

La Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) ont tenu, les 23 et 24 octobre 2019, des séances de travail au cours desquelles la BAD a proposé la mobilisation de ressources financières en faveur de la CEMAC, en vue de la mise en place d'un fonds de garantie à travers les banques de la sous-région, sous la supervision de la banque centrale. Ce mécanisme visait à contribuer à la réduction du coût du crédit bancaire dans la sous-région. Cependant, des réserves avaient été exprimées quant à l'efficacité d'un tel dispositif, ce qui n'a pas permis la poursuite des discussions.

En 2021, dans le cadre d'une réflexion globale portant sur la sécurisation des opérations de pension livrée horizontale (entre les établissements de crédit), en vue de la dynamisation du marché interbancaire de la CEMAC, la BAD avait formulé une autre proposition de mise en place d'un fond visant à garantir la liquidité des titres mobilisés, d'un montant de 300 millions d'euros, sur une durée de 20 ans, destinée à assurer la bonne fin des opérations de pension livrée interbancaire. Toutefois, la BEAC n'avait finalement pas jugé opportune la mise en œuvre de ce mécanisme entre les établissements de crédit, cette fonction étant déjà assurée par elle.

En 2023, la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT), répondant aux préoccupations exprimées par les sociétés de gestion d'actifs, a relancé les échanges avec la BAD afin de réorienter le projet envisagé pour le marché interbancaire vers un dispositif permettant à ces sociétés de se refinancer auprès dudit fond, qui sera de ce fait réadapté. Le mécanisme envisagé repose sur la technique de la pension livrée, les sociétés de gestion apportant leurs titres en garantie à un fonds dédié, placé sous la supervision de la Banque centrale.

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) sur les ressources du Don du Fonds d'Aide au secteur Privé Africain (FAPA), Don n° : 5700155003552) à hauteur de 994 638 USD afin de couvrir le coût du Projet d'Appui au Marché Financier Unifié d'Afrique Centrale (PAMFUAC). La Banque Centrale utilise une partie de ces ressources accordées, pour financer le contrat du cabinet qui procèdera à une assistance technique à la CRCT-BEAC sur le marché de la pension-livrée (REPO). Cette activité est logée à la composante 1 du projet (Dynamisation du marché des titres publics)

1.2 JUSTIFICATION

- Le marché secondaire des titres publics de la CEMAC demeure insuffisamment liquide, ce qui se traduit par : i) une augmentation des volumes échangés, passés de 1 857,5 milliards de FCFA en 2023 à 2 603,4 milliards de FCFA en 2025 ; iii) un taux de rotation des titres qui, après avoir atteint 29,56 % en 2024, s'est replié à 27,96 % en 2025, traduisant une progression des échanges moins rapide que celle des encours et ii) une base d'intervenants institutionnels encore à développer et à diversifier, avec notamment quinze ;
- une capacité limitée des investisseurs à acheter ou céder des titres à tout moment ;
- une attractivité réduite du marché pour de nouveaux intervenants, notamment les sociétés de gestion d'actifs ;
- un développement encore insuffisant du marché financier régional.

Cette situation résulte notamment de l'absence de mécanismes de sécurisation et de gestion de la liquidité des titres adaptés aux besoins des nouveaux acteurs du marché, ainsi que d'un cadre réglementaire qui ne prend pas encore pleinement en compte leur participation effective aux opérations de pension livrée, le corpus réglementaire actuel étant limité aux opérations entre établissements de crédit.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1 Objectif général

L'objectif général de la mission consiste à renforcer la liquidité du marché secondaire par la mise en place de mécanismes structurés, sécurisés et adaptés aux exigences des acteurs émergents du marché.

2.2 Objectifs spécifiques

De manière spécifique, la mission vise à :

- 2 établir un diagnostic approfondi du marché secondaire des titres publics de la CEMAC et identifier les obstacles à sa liquidité, sur la base d'un benchmarking avec des marchés comparables ;
- 3 proposer la révision du Règlement n°05/CEMAC/UMAC/CM du 27 mars 2015 et de la Convention-cadre relative aux opérations de pension livrée, afin d'en étendre le champ aux sociétés de gestion d'actifs ;
- 4 concevoir le cadre institutionnel, opérationnel et financier du fonds de refinancement, y compris sa gouvernance, sa taille optimale et ses mécanismes de gestion des risques
- 5 préparer la mise en œuvre opérationnelle du dispositif à travers un plan de déploiement progressif ;

- 6 renforcer les capacités des parties prenantes par l'élaboration de supports de formation et de sensibilisation.

Les sociétés de gestion de portefeuille expriment plusieurs besoins fondamentaux, notamment:

- Permettre d'acquérir des titres afin de répondre aux objectifs d'investissement de leur clientèle ;
- Permettre de céder rapidement des titres lorsque leurs clients souhaitent liquider leurs positions en contrepartie de liquidités ;
- Accéder facilement au refinancement auprès de la BEAC, adossée aux titres détenus en portefeuille, leur permettant d'ajuster leurs positions en temps réel pour faire face aux demandes de leur clientèle.

Pour répondre à ces besoins, et compte tenu du fait que les interventions de la Banque Centrale, notamment en matière de refinancement, ont pour contreparties exclusives les établissements de crédit, la CRCT identifie comme levier stratégique la mise en place d'un fonds de garantie destiné à

- assurer aux nouveaux acteurs du marché, en particulier les sociétés de gestion, la possibilité d'acheter ou de vendre des titres à tout moment ;
- réduire le risque de liquidité supporté par les investisseurs institutionnels ;
- permettre une gestion plus efficace et plus dynamique des portefeuilles d'actifs.

Un tel fonds jouerait ainsi un rôle déterminant dans la fluidification des échanges, la réduction du risque perçu par les investisseurs et l'élargissement de la base des intervenants sur le marché secondaire.

Au niveau de la problématique juridique et réglementaire, la mise en œuvre effective de ce dispositif suppose, en amont, une évolution du cadre juridique et réglementaire existant, notamment :

- le Règlement n°05/CEMAC/UMAC /CM du 27 mars 2015, relatif aux opérations de pension livrée sur le marché monétaire de la BEAC ;
- la Convention-Cadre relative aux opérations de pension livrée sur le marché interbancaire de la BEAC.

Ces textes devront être révisés ou complétés afin de :

- élargir le champ aux nouveaux acteurs concernés par ce dispositif destiné à l'encadrement des opérations de pension livrée, notamment les sociétés de gestion d'actifs ;
- intégrer le mécanisme de refinancement des nouveaux acteurs, reposant sur la mise en garantie de titres auprès du fonds de refinancement et sécurisé par la technique de la pension livrée ;
- définir les modalités de fonctionnement du fonds de refinancement, notamment les critères d'éligibilité, les conditions particulière d'accès, les limites d'intervention et les mécanismes de contrôle ;

- adapter les dispositions relatives aux sûretés, aux marges et à la gestion des risques au contexte spécifique des opérations garanties par le fonds.

3. RÉSULTATS ATTENDUS

- ✓ Le diagnostic de l'état actuel du marché secondaire des titres dans la CEMAC est réalisé ;
- ✓ Le benchmarking avec d'autres marchés émergents ayant mis en place des mécanismes similaires est réalisé ;
- ✓ Des propositions de révision du cadre réglementaire (Règlement n°05 et Convention-cadre) sont élaborées et validées par le Maître d'ouvrage ;
- ✓ Le cadre institutionnel et opérationnel du fonds de refinancement (structure de gouvernance, règlement intérieur, manuel de procédures, mécanismes de gestion des risques, cadre comptable et fiscal) est élaboré ;
- ✓ Une étude de faisabilité financière déterminant la taille optimale du fonds de refinancement et son modèle économique est réalisée ;
- ✓ Un plan de mise en œuvre détaillé et une stratégie de déploiement sont conçus ;
- ✓ Des supports de formation et de sensibilisation destinés aux différentes parties prenantes (sociétés de gestion d'actifs, institutions financières, régulateurs, etc.) sont élaborés ;
- ✓ Le rapport final de la mission, assorti de recommandations pour la pérennisation des acquis, est validé.

L'atteinte de ces résultats sera attestée par la validation formelle de chaque livrable par le Maître d'ouvrage, matérialisée par un procès-verbal de validation.

À moyen et long terme, ces résultats devraient contribuer, dans le cadre de résultats du projet, à accroître la liquidité du marché secondaire des titres publics, à faciliter l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché, à améliorer la profondeur et l'efficacité du marché financier de la CEMAC, à renforcer la capacité des États à mobiliser des ressources sur le marché régional, à développer l'épargne institutionnelle et, plus largement, à contribuer au financement de l'économie de la zone CEMAC.

4. PORTEE DE LA MISSION

Le cabinet recruté dans le cadre de cette mission sera chargé de fournir une assistance technique à la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) sur le marché de la pension-livrée (REPO). Les tâches qui lui sont dévolues sont :

- Faire un diagnostic du marché secondaire et identification des obstacles ;
- Procéder à la révision du cadre réglementaire et institutionnel ;
- Concevoir le mécanisme du Fonds de refinancement ;
- Préparer la mise en œuvre opérationnelle.

Le soumissionnaire pourra proposer toute autre prestation de nature à valoriser sa proposition technique dans l'optique de satisfaire les besoins du maître d'ouvrage. En tout état de cause, la solution proposée devra répondre en tous points aux modalités de fonctionnement telles que décrites dans les présents termes de référence.

5. BÉNÉFICIAIRES

Le bénéficiaire direct de la mission est la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) de la BEAC, qui intervient en qualité de Bénéficiaire et Maître d'œuvre.

Les bénéficiaires indirects sont notamment les sociétés de gestion d'actifs et de portefeuille, appelées à accéder à un mécanisme de refinancement adossé aux titres qu'elles détiennent, les investisseurs institutionnels, les Trésors publics des États membres de la CEMAC en leur qualité d'émetteurs de titres publics, ainsi que les autorités de régulation et les autres acteurs du marché financier régional.

6. MÉTHODOLOGIE, PLAN DE TRAVAIL ET LIVRABLES

Pour assurer la réussite de cette mission, le cabinet sera chargé de proposer une méthodologie structurée. La présente description globale, non exhaustive, vise à orienter le cabinet sur les principales phases attendues pour garantir la réussite du projet.

La proposition méthodologique du cabinet précisera notamment l'approche de collecte et d'analyse des données (revue documentaire, entretiens avec les parties prenantes, benchmarking international), les outils d'analyse juridique et de modélisation financière envisagés, les modalités de concertation avec la CRCT, le Comité Technique et les autres parties prenantes, le processus de revue et de validation des livrables, ainsi que le dispositif d'assurance qualité interne. Elle comportera également une matrice des risques assortie des mesures d'atténuation proposées.

Le plan de travail ci-dessous est indicatif et devra être affiné par le cabinet en fonction de la méthodologie qu'il proposera. Le cabinet est ainsi responsable de déterminer les étapes précises, les jalons et les livrables, en cohérence avec son approche méthodologique. Pour chacune des phases, le plan de travail devra détailler les tâches à réaliser et les délais prévus. Le plan de travail indicatif se présente comme suit :

Phase	Chronologie	Description	Livrables
Phase 1 : Démarrage de la mission	OS+02 semaines	*Le rapport de démarrage (ce document inclura la méthodologie détaillée proposée par le cabinet, une analyse préliminaire des besoins des parties prenantes (BEAC, Trésors publics, acteurs du marché repo), ainsi qu'un plan détaillé pour la phase de diagnostic. Il devra inclure le calendrier des entretiens, les outils d'analyse et les indicateurs qui seront utilisés pour évaluer les systèmes existants.)	Rapport de démarrage de la mission
Phase 2 : Diagnostic du marché secondaire et identification des obstacles	OS+08 semaines	La firme procèdera à : - l'analyse approfondie de l'état actuel du marché secondaire des titres dans la CEMAC ; - l'identification des obstacles à la liquidité et des besoins spécifiques des différents acteurs ;	Un rapport de diagnostic approfondi du marché secondaire dans la CEMAC, identifiant les obstacles à la liquidité, les besoins spécifiques des différents acteurs et les bonnes pratiques internationales applicables

		- la réalisation du Benchmarking avec d'autres marchés émergents ayant mis en place des mécanismes similaires.	
Phase 3 : Révision du cadre réglementaire et institutionnel	OS+12 semaines	Cette phase renvoie à : - l'analyse comparative des textes actuels et identification des ajustements nécessaires ; - la Proposition de modifications du Règlement n°05 et de la Convention-cadre ; - la Définition du cadre juridique et opérationnel du fonds devant garantir la liquidité des titres ; -l'élaboration de textes d'application (règlement intérieur du fonds de refinancement, manuel de procédures, etc.).	-Un rapport d'analyse juridique et réglementaire proposant les modifications nécessaires du Règlement n°05 et de la Convention-cadre pour intégrer les nouveaux acteurs et le mécanisme supplémentaire de refinancement ; -Un cadre institutionnel et opérationnel complet pour le fonds de refinancement , incluant : structure de gouvernance, règlement intérieur, manuel de procédures opérationnelles, mécanismes de gestion des risques, cadre comptable et fiscal.
Phase 4 : Conception du mécanisme du Fonds de refinancement	OS+15 semaines	Le cabinet procèdera à : - la définition de la structure de gouvernance du fonds de refinancement ; Élaboration du modèle économique et financier ; -la détermination de la taille optimale du fonds de refinancement ; -la définition des critères d'éligibilité et des conditions d'intervention ; -la conception des mécanismes de gestion des risques spécifiques au fonds de refinancement.	Un rapport de l'étude de faisabilité financière déterminant la taille optimale du fonds de refinancement et son modèle économique
Phase 5 : Préparation de la mise en œuvre opérationnelle	OS+18 semaines	Le cabinet procèdera à : -l'identification des besoins en systèmes d'information et infrastructure technique ; -l'élaboration d'un plan de déploiement progressif ; - le développement de supports de formation pour les parties prenantes ; La définition des indicateurs de performance et de suivi.	Un plan de mise en œuvre détaillé avec un calendrier, une identification des ressources nécessaires (humaines et financières) et une stratégie de déploiement ; Des supports de formation et de sensibilisation destinés aux différentes parties prenantes (sociétés de gestion d'actifs, institutions financières, régulateurs, etc.).

Phase 6 : clôture de la mission	OS+20 semaines	Elaboration du rapport final de la mission qui présente la synthèse de tous les livrables précédents y compris des recommandations stratégiques pour la pérennisation des acquis.	Rapport final de la mission
------------------------------------	-------------------	---	-----------------------------

Synthèse des livrables

- 1- Rapport de démarrage de la mission
- 2- Un rapport de diagnostic approfondi du marché secondaire dans la CEMAC
- 3- Un rapport d'analyse juridique et réglementaire
- 4- Un cadre institutionnel et opérationnel complet pour le fonds de refinancement
- 5- Un rapport de l'étude de faisabilité financière
- 6- Un plan de mise en œuvre détaillé
- 7- Des supports de formation et de sensibilisation
- 8- Rapport final de la mission

Ces livrables seront rédigés et présentés en langue française.

Chaque livrable sera remis en version électronique, dans un format modifiable (Word et, pour les modèles financiers, Excel) ainsi qu'en PDF, et en trois (03) exemplaires papier. Les bases de données, modèles de calcul et fichiers sources produits ou collectés dans le cadre de la mission seront remis au Maître d'ouvrage au plus tard lors de la remise du rapport final.

Toute session de formation ou de sensibilisation organisée dans le cadre de la mission donnera lieu à un rapport de formation présentant notamment le contenu dispensé, la liste des participants avec des données désagrégées par sexe, ainsi que les résultats de l'évaluation de la session.

Le Maître d'ouvrage dispose de quinze (15) jours ouvrés dès réception du livrable pour sa validation.

7. DURÉE DE LA MISSION

La mission est prévue pour durer au maximum **cinq (05) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer la prestation hormis les délais de validation des livrables par le Maître d'ouvrage.

8. PROFIL DE LA FIRME

7.1 Expérience de la firme

Le cabinet devra posséder les compétences et qualifications suivantes :

Profil de cabinet	Critères
Expérience générale	Avoir un minimum de dix (10) ans d'expérience dans le secteur des économies de la CEMAC et maîtriser les spécificités des marchés financiers régionaux.
	Avoir réalisé au moins une (01) mission dans l'évaluation des garanties et gestion des risques de défaut.
	Avoir réalisé au moins une (01) mission en comptabilité et fiscalité des transactions repo.

Expérience spécifique du Cabinet	Avoir réalisé au moins une (01) mission qui démontre sa maîtrise des technologies de l'information et des systèmes automatisés pour les marchés financiers.
	Avoir réalisé au moins une (01) mission qui démontre sa capacité à rédiger des méthodologies techniques détaillées et adaptées.
	Avoir un minimum de 05 ans d'expérience dans les transactions repo et la gestion des garanties.
	Avoir réalisé au moins une (01) mission qui démontre son expertise en infrastructures de marché financier, règlement-livraison et conservation des titres.
	Avoir réalisé au moins une (01) mission dans la formation et le renforcement des capacités des parties prenantes (conception pédagogique et en gestion de la formation, avec la capacité de développer des supports pédagogiques variés, y compris des études de cas, des exercices pratiques et des évaluations de performance).
	Avoir une expérience avérée dans la gestion de projets complexes avec respect des délais.
	Avoir des compétences avérées en communication écrite et orale.

7.2 Personnel clé (Equipe des experts)

La firme devra mettre en place une équipe pluridisciplinaire disposant de l'ensemble des compétences nécessaires pour réaliser avec succès la mission. Cette équipe devra, a minima, comprendre les profils suivants :

Profil du personnel clé	Qualification	Expérience générale	Expérience spécifique
Chef de Mission : chargé de coordonner l'ensemble des activités, d'assurer la qualité des livrables et de garantir le respect des délais	*Avoir minimum de Diplôme supérieur (minimum master Bac + 5) en économie, finance, gestion des marchés financiers ou domaine connexe.	*Avoir un minimum de 10 ans d'expérience en tant que spécialiste des marchés financiers, avec une expertise démontrée dans la gestion des pensions livrées (repo), la régulation des marchés obligataires et le développement de systèmes financiers	*Avoir participé à la réalisation d'au moins une (01) mission dans la conception et la mise en œuvre de cadres d'évaluation des garanties, de gestion des risques financiers et de règlement-livraison ; *Avoir participé à la réalisation d'au moins une (01) mission dans les projets d'automatisation des processus financiers et la gestion de projet pour des institutions financières ou des Banques Centrales ; *Avoir participé à la réalisation d'au moins une (01) mission dans laquelle il démontre une bonne gestion d'équipe pluridisciplinaire, de la communication et de la rédaction de documents méthodologiques, ainsi qu'une capacité à diriger des réunions et à animer des ateliers de formation.
Expert en évaluation des garanties et gestion des risques : chargé de l'évaluation des sûretés, de la définition des décotes et des appels de marge, ainsi que de la conception du dispositif de gestion du risque de contrepartie applicable aux opérations garanties par le fonds de refinancement	*Avoir un diplôme supérieur (Bac + 5) en finance, gestion des risques, ou ingénierie financière	*Avoir un minimum de sept (07) ans d'expérience dans l'évaluation des garanties dans le cadre de transactions repo ou similaires, avec une solide expertise dans la gestion des risques de contrepartie et de défaut ;	*Avoir participé à la réalisation d'au moins une (01) mission dans laquelle il démontre une connaissance approfondie des meilleures pratiques internationales en matière de gestion des sûretés et des appels de marge ; *Avoir participé à la réalisation d'au moins une (01) mission dans le développement de mécanismes de gestion des risques pour des transactions sur les marchés de capitaux ; *Avoir participé à la réalisation d'au moins une (01) mission dans la conduite de programmes de formation et de renforcement des capacités pour des institutions financières, avec une expertise dans les domaines financier et technique (marchés financiers, règlement-livraison, gestion des garanties) ;

			*Avoir participé à la réalisation d'au moins deux (02) missions dans l'écosystème financier de la sous-région CEMAC ; *Avoir participé à la réalisation d'au moins une (01) mission dans laquelle, il démontre ses compétences en communication et en présentation, avec une capacité à transmettre des concepts financiers complexes de manière claire et accessible ; *Avoir participé à la réalisation d'au moins une (01) mission dans laquelle, il démontre ses compétences en matière de leadership et d'accompagnement, avec une aptitude à motiver et encadrer des équipes lors des sessions de formation ; *Avoir une bonne maîtrise du français et de l'anglais (écrit et oral).
Expert en règlement-livraison et conservation des titres (Responsable de l'analyse et de l'amélioration des systèmes actuels de règlement-livraison et de conservation des titres, il proposera des recommandations pour renforcer la sécurité et la transparence de ces processus	*Avoir un diplôme supérieur (Bac + 5) en gestion des systèmes de paiement et de règlement, finance ou domaine connexe.	*Avoir un minimum de sept (07) ans d'expérience dans la gestion des systèmes de règlement-livraison pour les transactions financières, de préférence dans le cadre de marchés obligataires ou repo.	*Avoir participé à la réalisation d'au moins une (01) mission dans l'optimisation des processus de conservation des titres et la mise en place de solutions technologiques pour le suivi des transactions.
Expert en comptabilité et fiscalité des transactions repo : chargé de l'élaboration d'un cadre fiscal et comptable harmonisé pour les transactions repo dans la région CEMAC.	*Avoir un diplôme supérieur en comptabilité, finance ou fiscalité, idéalement de niveau master (Bac + 5) ou équivalent, avec une spécialisation dans les marchés financiers ou la gestion des actifs financiers	*Avoir au moins une Expérience de 10 ans dans le domaine de la comptabilité et de la fiscalité des instruments financiers, incluant une expertise spécifique dans les transactions repo	*Avoir participé à la réalisation d'au moins deux (02) missions dans l'élaboration de cadres fiscaux et comptables pour les institutions financières ou les autorités réglementaires, de préférence dans le contexte de marchés émergents ou en Afrique ; *Avoir participé à la réalisation d'au moins deux (02) missions démontrant son expertise en comptabilité des pensions livrées, incluant la reconnaissance des actifs et

		(pensions livrées) et autres instruments de gestion de liquidités et de garanties.	passifs, les méthodes de valorisation, la gestion des garanties et la comptabilisation des impacts financiers dans les bilans ; *Avoir participé à la réalisation d'au moins une (01) mission démontrant sa connaissance approfondie des principes fiscaux applicables aux transactions repo, incluant les aspects relatifs aux revenus financiers, à la retenue à la source, aux règles de TVA et aux déductions fiscales spécifiques aux pensions livrées ; *Avoir participé à la réalisation d'au moins une (01) mission dans la création de lignes directrices et manuels de référence pour assurer une mise en œuvre pratique du cadre comptable et fiscal, en conformité avec les régulations locales et internationales ; *Avoir participé à la réalisation d'au moins une (01) mission dans laquelle son aptitude à collaborer avec les autorités réglementaires et les institutions financières pour garantir la transparence et l'efficacité dans l'adoption du cadre harmonisé est appréciable ; *Avoir une maîtrise du français et de l'anglais (écrit et oral) pour travailler avec les équipes locales.
--	--	--	--

NB : La firme devra joindre dans son dossier une copie du diplôme requis et les pièces justificatives de son expérience (les contrats ou procès-verbaux de validation des prestations ou des attestations de bonne exécution ou attestation de service fait), les CV et diplômes de son personnel pour justifier de leur compétence.

9. CRITERES DE SELECTION DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Les soumissionnaires seront évalués sur la base des critères ci-après :

Désignation	Pourcentage de notation
Références du cabinet (Présentation de la structure)	5 %
Expérience générale du cabinet	15%
Expériences spécifiques pertinentes et en adéquation avec les terme de référence et l'appel à manifestation d'intérêt publié	30%
Composition et profil de l'équipe d'experts	35 %
Capacité organisationnelle du cabinet	10%
Connaissance de la zone CEMAC	5%

NB : une expérience citée se verra attribuer la moitié des points, tandis qu'une expérience citée et justifiée se verra attribuer la totalité des points.

Conformément à la méthode de sélection fondée sur les qualifications des consultants (SQC), le cabinet ayant obtenu la meilleure note sera invité à soumettre une proposition technique et financière, en vue de négociations.

10. ECHEANCIER DE PAIEMENT

#	Étape de paiement	Livrables couverts	Déclencheur de paiement / Étape clé	% Total de paiement
1	Paie ment 1	Rapport de démarrage	Soumission et approbation du rapport de démarrage de la mission accompagné d'un procès-verbal de validation du livrable	10%
2	Paie ment 2	Un rapport de diagnostic approfondi du marché secondaire dans la CEMAC, identifiant les obstacles à la liquidité, les besoins spécifiques des différents acteurs et les bonnes pratiques internationales applicables	Soumission et approbation du rapport de diagnostic approfondi du marché secondaire dans la CEMAC accompagné d'un procès-verbal de validation du livrable. Ce rapport doit identifier les obstacles à la liquidité, les besoins spécifiques des différents acteurs et les bonnes pratiques internationales applicables	20%
3	Paie ment 3	-Un rapport d'analyse juridique et réglementaire -Un cadre institutionnel et opérationnel complet pour le fonds de refinancement	Soumission et approbation du rapport d'analyse juridique et réglementaire proposant les modifications nécessaires du Règlement n°05 et de la Convention-cadre pour intégrer les nouveaux acteurs et le mécanisme supplémentaire de refinancement ; et -d'un cadre institutionnel et opérationnel complet pour le fonds de refinancement, incluant : structure de gouvernance, règlement intérieur, manuel de procédures opérationnelles,	40%

			mécanismes de gestion des risques, cadre comptable et fiscal. Tous accompagnés d'un procès-verbal de validation du livable	
		Un rapport de l'étude de faisabilité financière	Soumission et approbation d'un rapport de l'étude de faisabilité financière déterminant la taille optimale du fonds de refinancement et son modèle économique, accompagné d'un procès-verbal de validation du livable	
4	Paielement 4	-Un plan de mise en œuvre détaillé -Des supports de formation et de sensibilisation	Soumission et approbation d'un plan de mise en œuvre détaillé avec un calendrier, une identification des ressources nécessaires (humaines et financières) et une stratégie de déploiement ; et des supports de formation et de sensibilisation destinés aux différentes parties prenantes (sociétés de gestion d'actifs, institutions financières, régulateurs, etc.). Tous accompagnés d'un procès-verbal de validation du livable	30%
		Rapport final de la mission	Soumission et approbation du rapport final de la mission accompagné d'un procès-verbal de validation du livable	

11. STRUCTURES DE GOUVERNANCE ET DE COORDINATION

La firme mènera sa mission en étroite collaboration avec la BVMAC et les autres organismes intervenant dans le domaine. La Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT/BEAC) interviendra comme le Bénéficiaire et Maître d'œuvre. La Cellule de Coordination du Projet (l'UGRIF-BEAC) agira en tant que représentant du Maître d'Ouvrage.

Le Maître d'Ouvrage s'engage à fournir toute l'assistance requise pour obtenir la documentation nécessaire disponible dans l'accomplissement de cette mission.

Des points focaux au sein des organismes concernés et une équipe d'interlocuteurs (personnel technique et administratif de contrepartie) au sein de la CRCT/BEAC seront désignés, et travailleront en étroite collaboration avec le cabinet.

La logistique ainsi que la prise en charge des participants à l'atelier régional de validation des livrables seront supportés par le bénéficiaire de cette étude.

Le Comité Technique dédié (composé du personnel technique de la BEAC et autres institutions), servira d'organe technique de référence principal. Il fournira des contributions techniques substantielles et facilitera la réalisation de la mission.

Le Maître d'ouvrage est propriétaire des données et des livrables produits au cours de cette mission, il en détient de plein droit la propriété intellectuelle. Le cabinet ne pourra

réutiliser, publier ou communiquer à des tiers tout ou partie de ces données et livrables sans l'autorisation préalable écrite du Maître d'ouvrage.

Responsabilités du Maître d'ouvrage

Le Secrétariat du Maître d'Ouvrage devra :

1. Fournir tous les documents pertinents, les politiques et stratégies ainsi que les bases de données disponibles ;
2. Émettre une communication officielle entre les parties prenantes ;
3. Organiser, coordonner et prendre en charge tous les coûts logistiques ; (location de salle, transport, hébergement et indemnités de subsistance des participants) pour l'atelier de restitution et de validation des livrables.

Responsabilités du Cabinet

La firme sera entièrement responsable de:

1. Toutes les activités logistiques liées à la collecte des données ;
2. La saisie, l'analyse et le stockage sécurisé des données ;
3. L'animation de tous les ateliers et réunions de consultation (contenu technique et processus);
4. La rédaction, la révision, la mise en forme et la production des rapports ;
5. Le cabinet et son Personnel, s'engagent à ne pas divulguer d'information confidentielle relative aux Services ni à rendre publiques les recommandations formulées lors de l'exécution des Services ou qui en découleraient sans autorisation préalable écrite du Client.
6. Le cabinet sera responsable de la mise en œuvre de ces tâches de manière coordonnée avec la CRCT et en alignement avec les exigences de la Banque Africaine de Développement (BAD). Les livrables incluront un cadre de gestion des sûretés amélioré, ainsi que des rapports détaillant les progrès réalisés dans le développement du marché repo.
7. La production de rapports mensuels d'état d'avancement de la mission, transmis au Maître d'ouvrage, faisant ressortir les activités réalisées, les difficultés rencontrées et les mesures correctives proposées ;
8. La prise en charge de l'ensemble des frais liés à la mobilisation de son personnel, notamment les déplacements, les séjours, les communications et la reprographie, à l'exception des coûts logistiques des ateliers de restitution et de validation, supportés par le Maître d'ouvrage.

12. GESTION DES RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION

Les principaux risques susceptibles d'affecter la bonne exécution de la mission, ainsi que les mesures d'atténuation envisagées, sont les suivants :

- 7 la disponibilité insuffisante des données ou des interlocuteurs : désignation des points focaux dès le démarrage, validation du calendrier des entretiens dans le rapport de démarrage et appui du Maître d'ouvrage pour l'accès à la documentation ;

- 8 les retards dans la revue et la validation des livrables : fixation de délais de revue, réunions régulières du Comité Technique et suivi à travers les rapports mensuels d'état d'avancement ;
- 9 les divergences de vues entre parties prenantes sur les options réglementaires et opérationnelles : consultations structurées, ateliers de restitution et validation progressive des propositions ;
- 10 L'inadéquation des propositions avec le cadre juridique communautaire ou avec les procédures d'adoption des textes de la CEMAC et de l'UMAC : analyse juridique préalable et association des services juridiques compétents de la BEAC ;
- 11 le départ ou l'indisponibilité d'un expert clé : remplacement par un expert de qualification au moins équivalente, soumis à l'approbation préalable du Maître d'ouvrage.

La firme présentera, dans son rapport de démarrage, une matrice actualisée des risques et des mesures d'atténuation, dont le suivi sera assuré dans les rapports mensuels d'état d'avancement.

13. EXIGENCES ÉTHIQUES ET JURIDIQUES

La firme et son personnel sont tenus de respecter les normes d'éthique les plus élevées lors de la sélection et de l'exécution du contrat, conformément aux règles de la Banque africaine de développement en matière de lutte contre la fraude et la corruption. Toute pratique de corruption, de fraude, de collusion, de coercition ou d'obstruction expose le cabinet aux sanctions prévues par ces règles, y compris l'exclusion des marchés financés par la Banque.

La firme devra être exempt de tout conflit d'intérêts. Il ne pourra fournir, directement ou par l'intermédiaire de sociétés affiliées, des prestations incompatibles avec la présente mission, ni se prévaloir de celle-ci pour obtenir un avantage commercial auprès des acteurs du marché concerné. Il satisfera en outre aux critères d'éligibilité et aux règles d'origine prévus par la Politique de passation des marchés de la Banque.

La firme autorisera la Banque, ou toute personne désignée par elle, à inspecter les comptes, registres et documents relatifs à l'exécution du contrat et à les faire vérifier par des auditeurs. Il exécutera ses prestations dans le respect de la législation en vigueur dans les pays concernés et des obligations de confidentialité définies dans les présents termes de référence.